

Drummondville, métropole de l'acier, avec Sidbec

# Programme de longue haleine au ministère de la Voirie

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — "Quel est l'objectif que se propose d'atteindre le ministère de la Voirie? On me demande souvent si nous avons un programme, un programme de longue haleine. Oui, s'est exclamé le ministre de la Voirie, l'hon. Bernard Pinard, qui parlait lundi soir au souper de clôture de la corporation des horlogers-bijoutiers à l'issue de leur congrès tenu dans notre ville en fin de semaine.

"Nous avons un programme de longue haleine et nos motifs d'action sont totalement axés dans le

sens de la politique générale du gouvernement actuel: la décentralisation industrielle. Comme l'expliquait mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard-D. Lévesque, décentralisation industrielle veut dire la création dans un pays de pôles d'attraction qui puissent permettre une meilleure répartition des richesses qu'apporte l'industrialisation plus poussée de la province. C'est le rôle du ministère de l'Industrie et du Commerce de faire naître autour des pôles d'attraction qu'il a choisis d'établir, des organismes et des structures qui les mettront en valeur.

### Accès aux grands marchés

Au ministère de la Voirie revient la tâche d'étendre dans chacune de ses régions un réseau routier bien articulé qui leur facilite l'accès aux grands marchés et qui leur permet en même temps de mieux communiquer entre elles; c'est là le grand principe qui guide toute notre action. L'exposé que je viens de faire, a dit le conférencier, démontre le soin que mon ministère apporte à l'établissement d'une ossature routière qui puisse satisfaire aux besoins présents et se prêter avec une grande flexibilité à l'expansion des besoins.

la Voirie, et représentant du premier ministre de la province, l'hon. Jean Lesage.

Plusieurs personnalités rehaussaient de leur présence ce banquet de clôture, notamment Mgr Georges Dubuc, vicaire général du diocèse de Nicolet, représentant de S.E. Mgr Albertus Martin, actuellement à Rome, l'abbé Paul Drolet, de Québec, aumônier de la Corporation, le notaire Jacques Beaudoin, représentant de l'hon. Jean-Luc Pélissier, ministre d'Etat et député de Drummondville, l'hon. Bernard Pinard, et quelques membres de l'exécutif.

### Métropole industrielle

"C'est un grand honneur pour moi d'avoir à représenter ici le premier ministre de la province", a dit l'hon. Pinard, mais en même temps qu'un honneur, c'est toujours une occasion redoutable que d'adresser la parole devant un auditoire aussi distingué, mais c'est avec plaisir que j'ai accepté l'invitation du premier ministre, puisque je considère que je suis un peu choqué d'avoir à le représenter.

Je vous félicite pour l'heureuse idée que vous avez eue de choisir Drummondville pour la tenue de votre congrès, puisque vous participez en même temps à nos fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire, dans une ville toute accueillante, qui est appelée à devenir la métropole de l'acier, par suite de l'établissement de la sidérurgie à Becancour, dit l'hon. Pinard, ministre des Affaires municipales.

Evidemment, vous devez vous attendre que je vous entretiendrai d'un projet qui me tient fort à coeur: la voirie, puisque je ne m'y connais guère en fait d'horlogerie et de bijouterie. Je tiens quand même à vous féliciter pour vous être groupés en corporation, et comme le gouvernement provincial est ouvert à tous les dialogues, si votre corporation, par la voix de votre président, a besoin de certains privilèges, n'hésitez pas à venir nous rencontrer et à exposer vos problèmes, et peut-être alors, qu'il sera possible de vous aider selon vos justes revendications. On m'a dit que votre corporation avait pris naissance ici même à Drummondville vers 1950, à l'époque où M. Honoré Mélançon

### Conscience professionnelle

Comme l'a si bien dit tantôt Mgr Dubuc, le but premier de votre groupement est l'honnêteté pour votre profession et celle du public, et le motif de votre organisation est fort louable et mérite la considération du public et je vous encourage fortement à continuer dans vos bonnes intentions en coopérant avec les autorités concernées, pour mettre fin à des tentatives de falsification de marchandises.

### Économie dynamique

"En 1965, il y a quelque chose d'exaltant à vivre, à travailler, à oeuvrer dans la province de Québec. Nous devons le croire parce qu'on nous le dit et redit à l'étranger. Les nombreux visiteurs qui viennent chez nous sont ébahis, d'un voyage à l'autre, de constater à quel rythme change le visage économique et social du Québec. Les citoyens du Québec sont peut-être les derniers à se rendre compte de cette effervescence, et ils sont peut-être les derniers à avoir évalué avec exactitude, les progrès sensibles qui sont en train de s'opérer sur leur territoire.

### Critique facile

Surtout en ces derniers temps, la critique parfois destructrice devient trop facile dans la bouche et dans les écrits de plusieurs. Comprends qu'il n'est pas plus sain de nous endormir dans un optimisme béat, d'utiliser notre temps à nous lancer des compliments... autrement dit: à ne voir que la crème sur le gâteau. La critique faite dans un esprit positif est indispensable. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a ouvert toutes grandes ses portes au dialogue avec les associations professionnelles comme la vôtre, les groupements sociaux, avec tout le peuple, précisément dans l'intention de faire naître autour des solutions qu'il suggère, un éventail d'opinions et d'idées nouvelles.



LA CORPORATION DES Horlogers-Bijoutiers, dont le congrès provincial prenait fin, lundi soir, au motel Le Dauphin, avait l'honneur d'avoir comme conférencier invité, l'hon. Bernard Pinard, ministre de la Voirie, qui représentait le premier ministre de la province, l'hon. Jean Lesage. On voit ici quelques-uns des membres en compagnie du ministre, et dans l'ordre habituel, on reconnaît le notaire Jacques Beaudoin, représentant de l'hon. Jean-Luc Pélissier, ministre d'Etat et député de Drummond-Arthabaska, M. Camille Vertefeuille, le nouveau président élu, l'hon. Bernard Pinard, député de Drummond, MM. André Marchand, Arsène Brodeur et Réal Savard.

Les besoins prioritaires ne diminueront pas après 1967, loin de là, car il faudra continuer les travaux de la route Transquébécoise dans certaines phases auront été amorcées en 1966 aux approches immédiates du pont de Trois-Rivières, notamment dans la section Trois-Rivières-Shawinigan. S'il peut sembler à quelques-uns que notre programme de voirie accorde des priorités à la région métropolitaine, c'est que la tenue de l'expo 67 a changé quelque peu nos plans originaux, et qu'il faut maintenant travailler jour et nuit dans la région de Montréal pour ajuster notre programme de voirie à celui de l'expo 67.

Le congrès provincial de la Corporation des Horlogers-Bijoutiers de la province, a pris fin, lundi soir, au motel Le Dauphin par un banquet présidé par M. Camille Vertefeuille, de Sorel, nouveau président élu de la Corporation. Le conférencier invité à ce dîner de clôture, était l'hon. Bernard Pinard, ministre de

## Lupien et Laperle écopent de 2 et 3 ans de pénitencier

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Gabriel Lupien et Bernard Laperle, les auteurs d'une série de vols avec effraction commis dans divers magasins, restaurants et garages de la région, ont reçu leur sentence, hier après-midi, en Cour des Sessions de la Paix. Le premier, qui répondait à 7 accusations, a été condamné à 2 ans de pénitencier, tandis que le second, ayant avoué sa culpabilité à 3 autres accusations de plus que son complice, a été condamné à 3 ans.

Les deux individus, qui ont volé pour une valeur approximative de \$5,000 en objets de toutes sortes, tels automobiles, carabines et même une faible somme d'argent prélevée dans une machine distributrice de liqueurs, se sont bien gardés d'avoir recours à la clémence du juge Benoît Turmel. En effet, tous deux possédaient déjà un dossier bien chargé et comme l'a fait remarquer le procureur de la Couronne, Me Yvon Pinard, les nombreux délits majeurs qui ont été commis par ceux-ci ne pouvaient que leur attirer à l'ombre des murs de la prison d'Arthabaska.

Un autre prévenu, Gilles Côté, de Drummondville, a vu sa sentence remise au 28 octobre relativement à une affaire de vol. Agé de 22 ans, sans domicile et sans moyen de subsistance, le cas de Côté sera au préalable étudié afin de voir s'il y a possibilité pour la justice de le remettre sur la bonne voie.

## Propriétaire d'alambic condamné à \$1,000 d'amende par le juge Benoît Turmel

DRUMMONDVILLE (S.B.) — S. H. le juge Benoît Turmel, de la Cour des Sessions de la Paix, a condamné hier Daniel Perreault à une amende de \$500.00 et à 6 mois de prison, sur un premier chef d'accusation et à un montant additionnel de \$500.00 sous un second chef.

Cette sentence a été rendue à la suite d'une remarque du procureur de la Couronne, Me Yves Pinard, qui a attiré l'attention du tribunal sur le fait que l'accusé avait déjà été condamné le 17 septembre 1963 à payer une amende de \$300 par le juge Evender Veilleux pour avoir aidé une autre personne à fabriquer de l'eau-de-vie. Or, le récidiviste, accusé cette fois d'avoir été trouvé en possession illégale de 275 gallons d'alcool frelaté et d'avoir été également trouvé en possession d'un alambic, était passible, selon le procureur de la Couronne de 6 mois de prison et de \$500

d'amende pour chaque infraction à la loi. Le juge Benoît Turmel s'est toutefois montré indulgent en rendant sa sentence, ajoutant même: "C'est malheureux mais la loi est sévère".

Auparavant, un cultivateur de St-Félix de Kingsley, Emile Fontaine, avait été condamné à payer une amende de \$500 pour avoir aidé Perreault à fabriquer de l'alcool. Ce dernier s'est vu cependant accorder un délai de 3 mois.

## Simple de 243 pour Roger Provencher

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Le plus haut simple de la semaine dans la ligue de la cité Dow qui dispute régulièrement ses parties à la salle de quilles Champlain, a été réussi par Roger Provencher qui a abattu 243 quilles au plancher. Le meilleur exploit accompli depuis le début de la saison dans cette ligue revient toutefois à Marc Collin avec un simple de 246.

J. C. Collin a obtenu pour sa part le plus haut triple de la semaine avec 536 tandis qu'Adrien Tremblay avait roulé précédemment au cours d'un autre programme de quilles un haut triple de 565. Dans la compétition entre les équipes, le Pepsi Cola a remporté une victoire de 4 à 0 aux dépens du Western Tire pour ainsi s'emparer du premier rang au classement de la ligue avec 14 pts. Les autres équipes dans la lutte sont l'Amélie Boulevard avec 10 1/2 pts, le Photo Pierre Dozois avec 9 1/2 pts, le FAT Auto Electric avec 9 pts, le Hervé Collin avec 8 pts, le Claude René avec 7 1/2 pts, le Salon Tremblay avec 7 pts, l'Association sportive Celanese avec 6 pts, le Western Tire avec 5 1/2 pts et le Jean Marc Bedard avec 3 pts.

### Dans Nicolet-Yamaska

## M. R. Marsan, de St-Sylvere, est choisi candidat créditiste

ST-SYLVÈRE — M. Roméo Marsan, restaurateur de St-Sylvere, a été choisi hier après-midi, candidat du Ralliement créditiste pour le comté de Nicolet-Yamaska, lors d'une convention tenue à St-Sylvere, sous la présidence de M. Lévesque, ministre de la Voirie, et de M. Richard, de Trois-Rivières, organisateur régional du Ralliement créditiste pour la Mauricie.

M. Marsan a été le seul candidat présenté à la convention. C'est la première fois qu'il pose sa candidature à une élection, de quelque nature que ce soit.

M. Marsan est âgé de 52 ans. Il demeure à St-Sylvere depuis une quinzaine d'années. Il a commencé par être cultivateur et exploite un commerce de restaurateur, ainsi qu'une salle de réception, depuis quelques années.

M. Roméo Marsan

## Un ajusteur d'assurance perd son permis de conduire

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Un ajusteur d'assurance, M. A. Ledoux, arrêté pour facultés affaiblies alors qu'il était au volant d'un véhicule appartenant à sa compagnie, a vainement tenté de prouver sa non-culpabilité à cette accusation hier, en cour des Sessions de la Paix.

Le prévenu, appelé à témoigner, a expliqué au tribunal qu'il s'était heurté la tête dans le pare-brise de l'automobile, qu'il conduisait alors que le contrôle du véhicule lui avait échappé à un passage à niveau. Il a également précisé pour donner plus de force à ses dires que ce soir-là, une pluie abondante avait rendu la chaussée très glissante.

Toutefois, l'accusé n'a pas prétendu être à jeun. Il a avoué avoir ingurgité plus tôt dans la soirée une once de vin, ainsi que 2 petites bouteilles de bière tout en affirmant que s'il n'avait pas touché sa tête ce soir-là, cela était dû plutôt au choc qu'il avait ressenti lorsqu'il se heurta la tête dans le pare-brise qu'à la boisson qu'il avait absorbée.

Son Honneur le Juge Benoît Turmel a déclaré cette histoire invraisemblable étant donné le témoignage d'un agent de la Sûreté provinciale et de celui d'un médecin, le docteur Clément Sauvé qui a affirmé que le prévenu était en état d'ivresse avancée.

"Quant aux deux petites bouteilles de bière, poursuivit le juge, il s'agit là d'une histoire classique. On ne rencontre pas souvent d'accusés qui en ont pris trois."

Le juge Turmel a alors condamné l'ajusteur d'assurance à \$100 d'amende et lui a enlevé son permis de conduire pour une période de 6 mois.

## M. Charles Riendeau, candidat NPD dans Drummond-Arthabaska

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Depuis déjà deux semaines,

### Début du congrès des assureurs-vie

Drummondville (J.P.C.) — C'est demain que s'ouvre au Motel Le Dauphin, le congrès régional de l'Association des Assureurs-Vie de Drummond-Arthabaska, sous la présidence de M. François Tétreault, en charge de l'organisation. L'hon. Bernard Pinard, ministre de la Voirie, sera le conférencier invité lors du dîner de ce congrès, auquel assisteront le président désigné, M. Jean-Claude Dubuc et le président provincial, M. Raoul L'Heureux. Dès 10 h 15 heures, M. Fernand Moreau, officier des relations extérieures à la Régie des Rentes de Québec, entretiendra son auditoire sur les pensions du Québec en 1966. A 2 h 30 heures, M. Noël Sylvain, surintendant des agences de l'Union-Vie de Drummondville, fera le modérateur d'un forum sur la planification d'une succession. M. Jacques Biron, avoué en 1966. A 2 h 30 heures, M. Me Gérard Fradet, notaire, M. Maurice Richard et M. Jacques Danault, seront les panelistes.

les responsables des différents organismes ouvriers se rencontrent en vue de la prochaine campagne électorale fédérale. Ces rencontres font suite à une situation particulière dans les usines et les bureaux, où les travailleurs réclament un candidat du Nouveau Parti Démocratique.

Les responsables se sont mis d'accord pour présenter à la population de Drummond-Arthabaska leur choix d'un candidat idéal pour 75 pour cent des électeurs. M. Charles Riendeau, de Drummondville a accepté de poser sa candidature comme candidat du Nouveau Parti Démocratique dans notre comté.

### Près du bassin de la Southern Canada

## Le cadavre d'un septuagénaire flottait à la surface de l'eau

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Les employés du pouvoir électrique Southern Canada Power, une filiale de l'Hydro-Québec, ont découvert hier matin, près de l'entrée d'eau du bassin, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un cas de recherches pour le moment, le corps d'un individu qui émergeait de la surface de l'eau. Ils ont aussitôt averti la Sûreté municipale qui s'est rendue sur les lieux, pour découvrir qu'il s'agissait du cadavre de M. Donat Longval, 71 ans, de cette ville, demeurant au 163, Cockburn. Le cadavre a été transporté à la morgue J.N. Donais Ltée, et l'identification fut faite par les filles du défunt. Le coroner du district de Drummond, le Dr Taschereau, a été avisé, et il a conclu à un

## Franc... Parler

VICTORIOVILLE (RL) — Me Pierre Jutras, avocat, et M. Jean-Claude Couture, homme d'affaires de notre ville, ont confirmé qu'ils porteraient tous deux leur candidature lors de la convention pour le choix d'un candidat conservateur dans Drummond-Arthabaska, en vue des prochaines élections fédérales. La venue de Me Jutras sur la scène politique était prévue depuis quelques élections déjà. Pour ce qui est de M. Jean-Claude Couture, ce dernier n'est pas un nouveau venu puisqu'il fut candidat lors des dernières élections fédérales de 1963.

— o o o —

Nos lecteurs sont priés de prendre note que le nouvel instructeur des Tigres de Victoriaville sera M. Roger Gagné, de Québec, et non pas M. Roger Lanier, comme il a été mentionné dans une édition antérieure. Incidemment, Bob Chevalier, qui devait être instructeur des Tigres, a confirmé qu'il ne pouvait accepter le poste mais, par contre, il pourrait s'aligner comme joueur des Tigres. L'équipe de Victoriaville, de la ligue Senior du Québec, a tenu une autre pratique, hier soir, au Centre Jean-Béliveau, et il est à prévoir que la plupart des contrats des joueurs se signeront d'ici la fin de semaine.

— o o o —

L'assemblée régulière des membres du conseil, qui devait avoir lieu lundi soir, a été remise, hier soir, étant donné la fête de l'Action de Grâce. Toutefois, les membres du conseil de ville se sont rendus dans le bureau du maire Poirier, lundi soir, et ont travaillé jusqu'à une heure assez avancée à la préparation du budget municipal. Dans certains milieux, l'on croit que le nouveau budget comportera de nombreuses surprises.

— o o o —

D'après le directeur du département des incendies, M. Fernand Giguère, la ville de Victoriaville y gagnerait à engager en permanence une équipe de pompiers qui demeurerait à la caserne. Ce problème est actuellement

### Quatre concerts chez les JMC de Nicolet

Nicolet (J.L.C.) — La section des Jeunes Musicales du Canada de Nicolet vient de fixer son programme musical pour la présente année. Comme par les années passées, les JMC tiendront quatre concerts dans la ville des clochers en soirée à l'auditorium des Soeurs de l'Assomption. Le président de la section des JMC de Nicolet est M. Claude Parette. Le premier des quatre concerts aura lieu le 12 octobre prochain. Frédéric Gevers, pianiste, viendra inaugurer la saison JMC qui compte environ 1.000 membres. Les trois concerts subséquents auront lieu les 30 novembre, 18 janvier et 22 février. Au cours de ces concerts, nous aurons l'occasion d'entendre Gaston Germain, baryton-basse Pierre Bourque et son quatuor de saxophonistes, et Liliane Gagnier, violoniste. Cette année, les JMC ne tiendront pas de concerts en après-midi.

un pour nos ediles et il ne fait aucun doute que si les villes de Victoriaville et d'Arthabaska décidaient de fusionner leur service d'incendie en un seul, l'embauchement de pompiers à plein temps se réaliserait automatiquement.

— o o o —

L'organisation du hockey mineur qui est très active depuis qu'elle a été fondée, vient de mettre sur pied une école de hockey. Lundi soir, quelque 25 adultes et jeunes gens ont suivi le premier cours qui était donné par le sportif Pierre Roux, président de l'organisation du hockey mineur. Ce dernier est certes à la hauteur de la tâche puisqu'il est diplômé d'une école de hockey.

— o o o —

Les Chevaliers de Colomb de Victoriaville auront une grande journée d'initiation, dimanche prochain. On nous apprend que le nombre de nouveaux candidats est, cette année, fort considérable. Dimanche, le 31 courant, par contre, ce sera au tour des Elans de Victoriaville d'avoir une initiation de nouveaux membres au Pavillon des Pointes Beaudet.

— o o o —

Les membres du club des Lions de Victoriaville sont priés de prendre note que le souper de jeudi soir de cette semaine sera mixte. Ce sera le premier souper mixte de la saison et c'est au cours de ce souper que l'on fera de façon particulière un ancien vice-président, M. Jacques Labbé, qui demeure maintenant dans la banlieue de la Métropole.

— o o o —

Le premier souper-causerie du club des Elans aura vraisemblablement lieu lundi, le 1er novembre prochain. Pour ce premier souper de la saison, les organisateurs sont présentement à retenir les services non pas de un mois de quatre ou cinq conférenciers de marque. Plus de détails seront communiqués dans les jours à venir.

— o —

Un fait inusité s'est produit au conseil de ville alors que l'ingénieur Audet a demandé que la ville exige de la cie Showinigan que 7 lampes de 2.500 lumens soient créditées du compte de la ville. L'ingénieur Audet a expliqué qu'il avait demandé à des employés de la Shawinigan ou ces 7 lampes avaient été installées et que ces derniers n'avaient pu les localiser.



DEUX AUTOMOBILES LOURDEMENT ENDOMMAGÉES et une personne blessée, tel est le résultat d'une collision spectaculaire survenue, lundi après-midi, sur la route Transcanadienne, à la sortie de la route de St-Louis-de-Blandford. Sur la photo de gauche, nous apercevons la voiture de M. Antonio Lavigne, de Princesville, qui a été presque complètement démolie à la partie avant. Les trois occupants s'en sont tirés indemnes. Sur la photo de droite, nous voyons le véhicule dans lequel prenait place la seule personne qui a été blessée. Cette auto était conduite par M. Jacques Paul, de Montréal.



(Photos André)

ceville, qui a été presque complètement démolie à la partie avant. Les trois occupants s'en sont tirés indemnes. Sur la photo de droite, nous voyons le véhicule dans lequel prenait place la seule personne qui a été blessée. Cette auto était conduite par M. Jacques Paul, de Montréal.

## Cleptomane appréhendé quelques heures seulement après avoir quitté la prison

VICTORIOVILLE (A.D.) — Un cleptomane qui avait été libéré samedi matin a été con-

### Les sapeurs volontaires de Victoriaville à l'honneur

VICTORIOVILLE (AD) — Les deux équipes de pompiers volontaires du département des incendies de Victoriaville ont mérité les premières positions dans les compétitions qui ont eu lieu au cours de la semaine de la prévention des incendies.

Quatre démonstrations similaires se sont déroulées au cours de la semaine à Victoriaville, Arthabaska, Warwick et Princeville. Il s'agissait de démontrer le temps nécessaire à l'installation des boyaux et à l'habillage des pompiers, et des autres manœuvres qui doivent être effectuées au moment d'arriver sur les lieux d'un incendie, avant de pouvoir commencer à combattre les flammes.

Chacune de ces opérations était chronométrée et on peut dire qu'il faut en moyenne deux minutes pour accomplir ces opérations dans l'ordre.

L'équipe de Victoriaville, qui a conservé le meilleur temps, s'est vu remettre un trophée emblématique, qui sera remis à l'enjeu au cours des années prochaines.

Le meilleur temps global a été obtenu par le deuxième groupe de pompiers volontaires de Victoriaville, qui a totalisé 7 minutes et 43 secondes pour les quatre épreuves. En deuxième position vient la première équipe de Victoriaville avec un temps de 7 minutes et 46 secondes.

Les deux équipes de Princeville ont donné une chaude compétition aux groupes de Victoriaville en obtenant chacune un temps de 8m.31s. et de 8m.48s. Les représentants d'Arthabaska ont réussi les épreuves en 9m.21s. Et le groupe de Warwick a totalisé 10m.01s.

Coopération de tous

Le chef du département de Victoriaville, M. Fernand Giguère, a tenu à souligner la coopération de la population, des pompiers et des autorités municipales des quatre villes-sœurs dans le succès du programme régional de prévention des incendies.

Le programme à envergure régionale mis sur pied, cette année, a su intéresser la population qui a assisté aux nombreuses démonstrations et les autorités municipales qui ont fortement secondé cette initiative", a précisé le chef Giguère.

damné de nouveau à 15 jours de détention, hier après-midi. Jacques Bédard avait été arrêté pour vol à l'étalage, samedi après-midi, quelques heures après qu'il eut quitté la prison d'Arthabaska.

Après la lecture de l'accusation portée contre lui, hier après-midi, en cour des Sessions de la Paix, Jacques Bédard a reconnu avoir volé, samedi après-midi, un fer à repasser au magasin Woolworth de la rue Notre-Dame est, à Victoriaville.

Bédard, qui n'en est pas à sa première comparution devant les tribunaux pour vol à l'étalage, a imploré la clémence du tribunal en demandant au juge Germain Lacoursière de le libérer sous sentence suspendue.

"Vous ne méritez pas la sentence suspendue, puisque vous

avez recommencé à voler immédiatement après être sorti de prison", a répondu le président du tribunal.

Jacques Bédard a donc été condamné à 15 jours de fôle à partir de la date de son incarceration, samedi après-midi.

Bédard prévoyait sans doute que sa demande de libération ne serait pas acceptée par la Cour, selon les propos qu'il tenait avec un ami, quelques minutes avant d'être appelé par le greffier. En effet, Bédard avait répondu: "Je ne crois pas pouvoir aller te rejoindre cet après-midi", à son ami qui l'invitait à aller le rejoindre dans un hôtel de Victoriaville.

Après avoir enregistré le défaut de la non-présence de la prévenue le juge Lacoursière a ajourné la comparution au 29 octobre. L'accusée pourra être libérée moyennant un cautionnement en argent au montant de \$1.000, en attendant sa comparution du 29 octobre.

"Il appartient aux personnes nommées à cet effet de conduire à la date et à l'heure prévues les personnes accusées qui doivent comparaitre devant les tribunaux, à poursuivi le juge Lacoursière. Si c'est impossible de le faire la journée même, qu'on le fasse la veille."

Le juge Lacoursière a de la Couronne, Me Laurent Trotter, de faire rapport à qui de droit de l'absence de Monique Aré, qui devait subir son enquête préliminaire hier après-midi, sous plusieurs accusations de fabrication et d'utilisation de faux chèques.

Depuis son arrestation, Mlle Aré est détenue à la prison des femmes de Montréal. Cette dernière institution avait été informée que la prévenue devait comparaitre hier devant les tribunaux du district judiciaire d'Arthabaska.

Après l'ajournement de la Cour, Me Trotter et le gouverneur de la prison d'Arthabaska, M. Justin Boucher, devaient entrer en communication téléphonique avec la prison de Montréal où est détenue Monique Aré pour s'in-

former des raisons qui ont causé ce retard.

Après avoir enregistré le défaut de la non-présence de la prévenue le juge Lacoursière a ajourné la comparution au 29 octobre. L'accusée pourra être libérée moyennant un cautionnement en argent au montant de \$1.000, en attendant sa comparution du 29 octobre.

"Il appartient aux personnes nommées à cet effet de conduire à la date et à l'heure prévues les personnes accusées qui doivent comparaitre devant les tribunaux, à poursuivi le juge Lacoursière. Si c'est impossible de le faire la journée même, qu'on le fasse la veille."

Le juge Lacoursière a de la Couronne, Me Laurent Trotter, de faire rapport à qui de droit de l'absence de Monique Aré, qui devait subir son enquête préliminaire hier après-midi, sous plusieurs accusations de fabrication et d'utilisation de faux chèques.

Depuis son arrestation, Mlle Aré est détenue à la prison des femmes de Montréal. Cette dernière institution avait été informée que la prévenue devait comparaitre hier devant les tribunaux du district judiciaire d'Arthabaska.

Après l'ajournement de la Cour, Me Trotter et le gouverneur de la prison d'Arthabaska, M. Justin Boucher, devaient entrer en communication téléphonique avec la prison de Montréal où est détenue Monique Aré pour s'in-

former des raisons qui ont causé ce retard.

Après avoir enregistré le défaut de la non-présence de la prévenue le juge Lacoursière a ajourné la comparution au 29 octobre. L'accusée pourra être libérée moyennant un cautionnement en argent au montant de \$1.000, en attendant sa comparution du 29 octobre.

"Il appartient aux personnes nommées à cet effet de conduire à la date et à l'heure prévues les personnes accusées qui doivent comparaitre devant les tribunaux, à poursuivi le juge Lacoursière. Si c'est impossible de le faire la journée même, qu'on le fasse la veille."

Le juge Lacoursière a de la Couronne, Me Laurent Trotter, de faire rapport à qui de droit de l'absence de Monique Aré, qui devait subir son enquête préliminaire hier après-midi, sous plusieurs accusations de fabrication et d'utilisation de faux chèques.

### S. H. le juge Lacoursière catégorique

## "Ce n'est pas au tribunal de se plier aux caprices de la police"

VICTORIOVILLE (A.D.) — "Ce n'est pas au tribunal de se plier aux caprices des policiers de la Sûreté provinciale ou des personnes chargées de la détention des prévenus". C'est ce que déclarait, hier après-midi, le juge Germain Lacoursière en constatant l'absence d'une cénécue qui devait comparaitre en Cour des sessions de la Paix, hier.

Après avoir enregistré le défaut de la non-présence de la prévenue le juge Lacoursière a ajourné la comparution au 29 octobre. L'accusée pourra être libérée moyennant un cautionnement en argent au montant de \$1.000, en attendant sa comparution du 29 octobre.

### Visite des foyers par les Ligueurs du Sacré-Coeur

Victoriaville (RL) — Pour une seconde année, les Ligueurs du Sacré-Coeur des paroisses St-Martyrs, St-Victoire, St-Famille, St-Gabriel Lalement, Notre-Dame de l'Assomption et les membres Domrémy, pour la paroisse St-Victoire également, visiteront les foyers le 16 octobre, soit samedi de la présente semaine.

Tout comme l'an dernier, ils espèrent que tous les citoyens répondront avec joie et avec cœur, à cette oeuvre de charité communautaire qu'est la société St-Vincent-de-Paul.

Tous les officiers de la St-Vincent ont apprécié les générosités des citoyens lors des cueillettes de boîtes de conserves. Ils rappellent à la population que les besoins sont aussi grands que dans le passé. A chaque cas d'indigence et de besoin, ils s'empressent avec joie de trouver la solution la meilleure.

Le nombre de femmes et d'enfants qui disent merci à la Société St-Vincent-de-Paul est très grand. Ces remerciements s'adressent naturellement aux bénévoles de la St-Vincent. En pénétrant dans ces foyers, les officiers de la St-Vincent distribuent avec équité ce que la population donne, soit des boîtes de conserves, du bon linge ou de l'argent.

Il n'y a pas d'objectif défini et l'on souhaite que tous accomplissent cette action avec un esprit de charité chrétienne.

La Société St-Vincent de Paul dit un merci sincère à tous les Ligueurs et à tous les collaborateurs de cette cueillette, sans oublier les citoyens pour leur générosité.

Si par un oubli involontaire, certains foyers ne seraient pas visités, que l'on n'hésite pas à communiquer avec le président M. Maxime Pelletier ou encore avec le secrétaire, M. Raoul Lachapelle.

### L'évadé Touchette réintègre sa cellule à la prison d'Arthabaska

VICTORIOVILLE (A.D.) — Le dénommé Touchette qui s'était évadé de la prison d'Arthabaska, il y a quelques mois a réintégré sa cellule hier matin, selon le gouverneur de cette geôle, M. Justin Boucher.

On se souvient que Touchette avait pris la clef des champs en compagnie d'un co-détenu, Guillemette, qui devait être arrêté quelques heures plus tard dans une boîte téléphonique de Montréal.

Touchette avait joui de sa liberté plus longtemps. Cependant, il y a quelques semaines, il fut reconnu par un policier de Laprairie alors qu'il était dans un restaurant de cette municipalité de la région métropolitaine.

Touchette avait alors été remis entre les mains de la Sûreté municipale de St-Bruno, en banlieue de Montréal, qui ramena le prisonnier dans sa cellule d'Arthabaska, hier matin.

Sessions de la Paix  
Plusieurs causes sont prévues au rôle de la Cour des Sessions de la Paix, ce matin. La Cour débute à 10 heures ce matin en la grande salle d'audience du palais de justice d'Arthabaska.

### M. Albert Leduc aux membres syndiqués

## Nécessité de connaître parfaitement la convention collective de travail

VICTORIOVILLE (RL) — M. Albert Leduc, agent d'affaires de la CSN à Victoriaville, était le conférencier invité lundi soir, au deuxième d'une série de 10 cours offerts par le comité d'éducation du Conseil Central des Syndicats de Victoriaville, aux membres syndiqués de la région.

Plus de 50 personnes ont été enregistrées à ce deuxième cours, soit le double de l'assistance au premier cours. La semaine dernière, M. l'abbé Roch Dion avait prononcé une première conférence intitulée "une prise de conscience professionnelle au travail".

Le délégué de département devra ensuite vérifier la clause de son rapporte au grief dans la convention. Il examinera ensuite les détails. Il décidera ensuite quand et où chacune des personnes attirées devra prendre connaissance du grief.

L'agent d'affaires de la CSN a ajouté que si chacune des conditions mentionnées précédemment ne sont pas faites avec coordination, l'on risquerait de perdre le grief par défaut.

Il expliqua aussi qu'au dernier stage, le grief doit toujours être fait par écrit.

En matière de conclusion, l'agent d'affaires déclara que le représentant du grief ne devait jamais regarder un grief en fonction d'un individu, mais en fonction des faits révélés et de ses droits. Dans aucun cas, a conclu M. Leduc, il ne doit y avoir du favoritisme.

M. Ronald Sarrazin, qui est chargé de la présente série de cours, annonce que lundi soir prochain il sera question de caisse populaire et de société coopérative de financement. M. Sarrazin rappelle qu'à chacun des cours il y a tirage de plusieurs prix de présence en argent.

Le délégué de département devra ensuite vérifier la clause de son rapporte au grief dans la convention. Il examinera ensuite les détails. Il décidera ensuite quand et où chacune des personnes attirées devra prendre connaissance du grief.

L'agent d'affaires de la CSN a ajouté que si chacune des conditions mentionnées précédemment ne sont pas faites avec coordination, l'on risquerait de perdre le grief par défaut.

### La semaine de la prévention des incendies clôturée avec éclat

Princesville (GAR) — Des centaines de personnes ont assisté à la manifestation qui a marqué à Princesville la clôture de la semaine de prévention des incendies dans le cœur des Bois-Francis. Parades, démonstrations et concours avaient été inaugurés le 3 octobre à Victoriaville pour se poursuivre les jours suivants à Arthabaska et à Warwick et se terminer à Princesville dans l'après-midi du samedi 9 octobre. Le but de ces activités était d'attirer l'attention de la population sur l'importance du travail d'une brigade bien équipée et bien entraînée pour la lutte contre le feu.

Le trophée va à Victoriaville  
Afin que le public puisse juger de la promptitude avec laquelle les pompiers pouvaient passer à l'action une fois sur les lieux d'un incendie, un concours avait été organisé avec séance d'après chaque des villes concernées. Les deux équipes de Victoriaville ont remporté les honneurs avec un total de 7 minutes 43 secondes pour l'une de ces équipes et de 7 h. 45 s. pour l'autre.

Importance capitale  
"Un service efficace de protection contre les incendies est

d'une importance capitale pour une localité. Il est bon de construire mais il est aussi essentiel de bien protéger ces constructions contre le feu".

C'est ce qu'a déclaré M. J. Maurice Talbot, maire de Princesville, après avoir félicité les pompiers et les représentants des villes qui avaient pris part aux activités. Ont aussi adressé la parole à cette occasion les chefs-pompiers, M. Fernand Giguère de Victoriaville, J.A. Gingras de Warwick, Onil Campagna d'Arthabaska et M. Clément Béchard de Princesville.

Le corps de l'exposé de M. Leduc porta surtout sur la question des griefs. Il expliqua ce qu'un délégué de département devait faire en face d'un grief.

C'est ainsi qu'il a déclaré que le délégué de département devait d'abord procéder à l'examen du grief du membre syn-



(Photo LeRn)

LA VILLE DE VICTORIOVILLE vient de se voir décerner un certificat avec mention honorable par le Commissariat des Incendies de la province de Québec pour le travail qui a été accompli pour la prévention des incendies, durant l'année 1964. Lundi soir, M. Fernand Giguère, directeur du département des incendies de la ville, remettait ce certificat au pre-

mier magistrat, son honneur le maire Paul-André Poirier, en présence des pompiers volontaires qui se sont distingués la semaine dernière, dans les exercices de la semaine de prévention des incendies. Ces pompiers sont, de gauche à droite, M.M. Doris Charland, Laurier Lemire, Hervé Hamel, Jean Nadeau, Richard Talbot, Jacques Nadeau et Guy Dusseault.



**LE PREMIER MINISTRE** et Mme Jean Lesage participeront, dimanche, le 17 octobre, à la fête civique organisée par le Comité du Tricentenaire de Louiseville et destinée à rendre hommage à toute la population de la localité. Le R.P. Germain Lesage, a.m.i., célébrera, à 11h.30, une messe solennelle, qui sera suivie du défilé des invités d'honneur dans les rues pavées; le banquet, présidé par M. J. Roland Bellemare, président du Comité du Tricentenaire, aura lieu à l'école Jean XXIII, et le premier ministre y adressera la parole. Après le banquet, ce sera l'inauguration de la fontaine et du kiosque du Tricentenaire, l'une offerte par l'Associated Textiles of Canada Ltd., l'autre par un groupe d'industries de Louiseville; l'Harmonie de Louiseville donnera ensuite un concert, et l'après-midi se terminera par un vin d'honneur offert par la ville de Louiseville à la Seigneurie de GrandPré. Pour ajouter à l'éclat de la fête, la plupart des participants revêtiront leur costume d'époque. La célébration du tricentenaire a déjà donné lieu à plus d'une soixantaine de manifestations depuis le début de l'année. Les fêtes se poursuivront jusqu'au 31 décembre.

## Collaboration spontanée au comité d'embellissement

LA TUQUE (RL) — Le président de la Chambre de Commerce de La Tuque, le docteur Paul-L. Rivard a annoncé dernièrement que MM. Arthur Harvey et Jacques Trahan avaient accepté de faire partie du comité local d'embellissement. On sait également que la municipalité de La Tuque a mentionné son intention de déléguer une personne sur ce comité. Par le fait même, la Jeune Chambre de La Tuque a annoncé, elle aussi, son désir de collaborer à cette semaine. Les membres du bureau de direction de la Chambre de Commerce ont décidé, lors de leur dernière assemblée, de demander au conseil du travail de La Tuque de déléguer un de ses membres qui représentera l'élément ouvrier sur ce comité. Par ailleurs, le docteur Paul Rivard a mentionné que ce comité d'embellissement ne sera pas un comité de la Chambre de Commerce étant donné que d'autres groupements ont manifesté leur intention d'y participer. Après que ce comité aura été mis sur pied par la Chambre

## La Chambre de Commerce en formule la requête

# "La Régionale doit faire connaître au public tous les détails de la nouvelle convention collective"

La Tuque (RL) — Le bureau de direction de la Chambre de Commerce de La Tuque, sous la présidence du docteur Paul-L. Rivard a décidé de demander à la Commission Scolaire régionale de la Mauricie de faire publier en entier la convention collective qui a été adoptée avec les instituteurs de cette région. Cette décision, a dit le porte-parole du mouvement, a été prise afin que toute la population soit au courant des différents détails de cette convention collective. Selon les membres du bureau de direction, ce conflit a touché durement toute la population de la région et il serait de mise que cette même population, de signaler le mouvement, soit renseignée sur les conditions de travail des professeurs. "Car en fin

de compte, d'ajouter le porte-parole, c'est elle qui devra en défrayer le coût au moyen de la taxe scolaire". On sait que dernièrement, le bureau de direction du mouvement présentait deux importantes motions de blâme: L'une était destinée à la Régionale de la Mauricie et la dernière à l'Association des professeurs enseignants de la Mauricie. Finalement, la deuxième motion s'adressait spécifiquement aux professeurs. La Chambre de Commerce les blâmaient littéralement d'avoir exigé un salaire qu'ils n'auraient pas mérité.

## A propos de "loisirs scolaires"

# Décision accueillie sans fracas par les commissaires d'écoles

LA TUQUE (RL) — La décision de la ville de La Tuque de ne pas retirer des loisirs de la municipalité le mot "scolaire" n'a pas soulevé de vifs commentaires de la part des commissaires d'écoles. En effet, le secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire, M. Henri Légare a fait lecture de la discussion qui avait eu lieu lors de la séance régulière du conseil de ville, sur ce sujet. Les seuls commentaires qui ont été faits sont venus du président de la Commission scolaire, M. Roger Bertrand, qui a dit "On a souligné un fait. C'est évident que l'on ne peut pas les empêcher." On se souviendra que les commissaires mentionnaient dans leur résolution que cette appellation par le mot scolaire des loisirs de la ville, semblait indiquer que la municipalité suppléait au rôle de la Commission scolaire. L'échevin Jean-Marie Carrier avait pour sa part mentionné "En vertu du droit quel'un peut-il s'approprier de l'exclusivité de certains mots

contenus dans le dictionnaire. Je ne sais pas que ce même dictionnaire fasse exception quant aux appellations que nous pouvons utiliser pour désigner telle ou telle situation, tel ou tel groupement ou tel ou tel activité." Le gérant municipal, M. Léo Archambault a clairement indiqué que lors de l'organisation des loisirs, nous avons bien voulu définir par l'appellation soit baseball scolaire ou hockey scolaire que nous voulions que ces loisirs servent seulement aux élèves fréquentant les écoles de La Tuque. "D'ailleurs dans toute ligue sportive, dite scolaire, à t'il précisé, personne ne peut en faire partie si on ne fréquente pas les écoles de la ville". Le premier magistrat, le maire Lucien Filion a indiqué en terminant que d'après l'opinion générale, je ne crois pas que l'on puisse changer nos appellations "Loisirs scolaires" car chaque loisir est bien défini et porte le nom qui désigne bien ceux pour lesquels il a été établi.

## Candidat indépendant, Frenette ouvre sa campagne

# "Elisez dans Portneuf un candidat qui reste debout"

ST-MARC DES CARRIERES (G.R.) — "Le parti libéral enfreint des difficultés pour l'aventure, alors que les enquêtes sur la moralité publique ne sont pas encore terminées. C'est pourquoi des élections générales ont été écartées à la suite de pressions sur le gouvernement du premier ministre Pearson, alors que l'on désire une majorité absolue en Chambre, afin de pouvoir passer à travers toutes ces difficultés et que la population ne connaisse pas toute la vérité sur les nombreux scandales qui éclatent de tous bords et de tous côtés." C'est par ces paroles que le député fédéral du comté de Portneuf, M. Jean-Louis Frenette a ouvert sa campagne, comme candidat indépendant dans Portneuf, dimanche dernier, à St-Marc des Carrieres. M. Frenette a expliqué son retrait du parti du Crédit Social et son refus de suivre le groupement de M. Réal Caouette. Il a aussi donné les raisons qui ont motivé son abstention comme candidat à la convention du parti libéral qui eut lieu le 3 octobre. Il a répété qu'il avait été approché par de nombreux amis et militants libéraux pour se présenter à la convention de ce parti, mais qu'après une courte exploration vers ce groupement, il s'est vite aperçu qu'il n'y avait pas de place pour un homme qui veut garder une certaine liberté et travailler honnêtement pour ses commettants. M. Frenette a fait remarquer que même avant d'avoir été le choix de la convention, il devait se plier à certaines exigences. "Je ne vois pas, a-t-il dit, où est la liberté dans cette manière d'agir. Le parti libéral veut avoir des "Yes man", c'est-à-dire des hommes qui disent toujours oui, des hommes qui votent parfois sans trop savoir pourquoi, des hommes qui

veulent et à qui on promet des positions advenant leur défaite devant l'électorat." "La population ne veut plus de ce procédé qui a été un désastre pour le pays dans le passé." Concernant la demande du parti libéral pour l'élection d'un gouvernement majoritaire, M. Frenette a fait remarquer qu'on n'a qu'à se rappeler la triste expérience de 1958 à 1962 du gouvernement conservateur formé de 208 députés. "Il a répété ce qu'il déclarait il y a une quinzaine de jours à savoir que ce n'était pas le premier ministre qui avait décrété des élections mais l'état-major du parti libéral. On cherche une raison pour motiver la tenue d'un scrutin national, mais on n'en trouve pas, exception faite de renforcer les positions du parti.

Concernant le parti du Crédit Social qu'il a quitté, M. Frenette a expliqué sa prise de position lors du congrès de Granby, alors qu'il est demeuré avec le chef national, M. Robert Thompson. "J'ai voulu être honnête, a-t-il dit, en venant à la conclusion qu'une convention provinciale n'avait pas autorité et les pouvoirs nécessaires pour détruire et défaire les décisions d'une convention nationale. L'organisation nationale du Crédit social n'a pas lâché M. Caouette à la suite du congrès de Granby, mais c'est M. Caouette lui-même qui a décidé de laisser l'organisation nationale." Le député de Portneuf ne prétend pas que l'on peut mettre de l'ordre par l'anarchie, où le désordre règne.

Je ne crois pas qu'un homme peut faire un p'tit voyage au parlement, alors qu'il ne peut se dieter et suivre une ligne de conduite."

## Pour le transport des écoliers

# Les commissaires ont choisi la soumission de M. Chevrette

LA TUQUE (RL) — Les commissaires d'écoles pour la municipalité de La Tuque ont accordé lors de leur dernière réunion deux soumissions relatives au transport pour un montant total de \$2,962. Par le fait même, deux additions ont été faites au système de transport. Ces deux nouvelles additions ont demandé un montant de \$350. Les soumissions demandées par la Commission scolaire de La Tuque concernaient le transport des étudiants dans le secteur nord, soit la terrasse St-Maurice. Seulement deux soumissionnaires ont fait parvenir leur offre. M. Jacques Lavoie demandait un montant de \$3,200. Pour sa part, M. Raymond Chevrette, de La Tuque, exigeait une somme de \$1,979.

Les commissaires ont choisi la soumission la plus basse, soit celle de M. Chevrette. Finalement, la dernière soumission demandée par les membres de la Commission scolaire se rapportait au transport des écoliers demeurant au quartier Bertrand. Le seul soumissionnaire, M. Raymond Chevrette, a fait parvenir son offre. Il demandait un montant de \$989. Finalement, des nouvelles

additions ont été apportées aux circuits déjà existants. En effet, quatre élèves de la section anglaise catholique demeurant au quartier Bel-Air pourront à l'avenir être véhiculés. Le montant de cette nouvelle addition est de \$200. Par le fait même, sept autres étudiants de la terrasse St-Maurice emprunteront le circuit de Fitzpatrick. Cette nouvelle addition demandera un montant de \$350. Le président de la Commission scolaire de La Tuque, M. Roger Bertrand, a mentionné que ce montant de \$550 sera indemnisé par Québec, puisque la distance qui sépare les élèves des écoles est supérieure à un mille.

## Tentative de suicide?

ST-DIDACE (M.B.) — Nous apprenons qu'en fin de semaine dernière, un homme de cette municipalité du comté de Maskinongé, a été trouvé blessé d'une balle de revolver, non loin de sa résidence. On se perdit en conjectures, à savoir s'il s'agit d'une tentative de suicide d'un attentat ou encore, d'un accident. L'arme a été retrouvée près du blessé. Ce dernier a été transporté à l'hôpital Comtois de Louiseville, où il est sous les soins du Dr Florent Caron. A la Sûreté provinciale de St-Gabriel de Brandon, on n'a pas voulu dévoiler l'identité de la personne blessée. Le capitaine Meunier, en charge de ce poste de la P.P., nous a déclaré qu'une enquête, dans cette affaire, est présentement en cours, et que d'ici une couple de jours, on saurait à quoi s'en tenir.

**R. CHATILLON**  
OPTOMETRISTE  
EXAMEN DE LA VUE  
LUNETTES  
Tous les jours de 9 hres a.m. à 5 hres p.m., excepté le samedi après-midi. Le soir: sur rendez-vous.  
72, Brassard - Nicolet  
Tél.: 293-4952

**Joffre Gagnon**  
Comptable public enregistré  
Place 21 Mars 111, rue Georges  
Nicolet, Qué. Sorel, Qué.  
Tél.: 293-5896 Tél.: 743-7903

## CHASSE-NEIGE

14 MODELES pour camions et tracteurs  
CIRCULAIRES ET LISTE DE PRIX SUR DEMANDE  
LA FONDERIE "UNIVERSEL" ENR.  
288 Est. Notre-Dame - Victoriaville, P.Q. - C.P. 147

**A&P VEND SEULEMENT DE LA VIANDE SUPER-RIGHT LA MEILLEURE QUALITÉ AU CANADA**

**ROTI de PALERON** OS DE PALERON ENLEVE **39¢**  
**ROTI D'ÉPAULE** OS ROND, ROTI DE CASSEROLE **39¢**  
**BOEUF A RAGOUT** liv. 69¢ **BOEUF HACHE** liv. 49¢  
DESOSSE, MAIGRE HAMBURG, FRAIS HACHE  
**ROTI de COTES** Coupe Courte ou de Travers **liv. 63¢**  
**Rôti D'épaule** liv. 49¢  
DE PORC, SANS JARRET  
**TRUITES IMPORTEES** Pqt 49¢ **BACON DE COTE** Pqt 97¢  
MARQUE TEMPAC SANS COUENNE, TRANCHE, FUME, ALLGOOD

Jane Parker Prix régulier 49¢—Épargnez 10¢  
**Tarte aux Raisins** **39¢**  
GRANDE TARTE 8 POUCE — 24-ON. CHA.

**Vous Dollar Achetez Plus Chez A&P**  
**SOUPES CLARK** 3 btes 49¢  
(9 VARIETES) Special I  
**GRUAU OGILVIE** bte 49¢  
INSTANTANÉ OU RAPIDE Prix rég bte 57¢—Épargnez 4¢  
**TISSU DE TOILETTE** 2 pqt 65¢  
FACELLE ROYAL, 2 PLIS 2 rouls. Special I  
**CIRE LIQUIDE** bte \$1.19  
CRYSTAL, SUCCESSE Prix rég bte \$1.29—Épargnez 10¢  
**MELANGE** CROUTE A TARTE pqt 39¢  
BETTY CROCKER Special I  
**CEREALES** (Wheaties, Cheerios, 3 pqt \$1.00  
Trix ou Coco Puffs) Prix rég pqt 37¢—Épargnez 11¢  
**TOMATES** 4 btes 95¢  
DE CHOIX, A&P Special I

**Cuits Pour Vous avec soins par Jane Parker**  
**ROULE DE CITRON** ch. 29¢  
OU A LA GEELE, JANE PARKER Prix rég ch. 39¢—Épargnez 10¢  
**PAIN** 2 pains 37¢  
DE BLE CRAQUELE Prix rég ch. 23¢—Épargnez 9¢  
JANE PARKER  
Vous ne pouvez trouver Meilleure Valeur que ces **MARQUES EXCLUSIVES A&P**  
**DETERSIF SAIL** bte 79¢ Épar. 20¢  
EN POUDRE 47-on. jusqu'à  
**NETTOYEUR** A bte aérosol 69¢ Épar. 20¢  
MARVEL SPRAY FOUR 9-on. jusqu'à  
**CONFITURES** De jarre 53¢ Épar. 4¢  
(AVEC PECTINE) JONA Framboises 24-on. jusqu'à  
**BEURRE** D'ARACHIDES jarre 35¢ Épar. 18¢  
SULTANA 16-on. jusqu'à  
DES ÉPARGNES SUR AUTRES MARQUES NATIONALES

**Fruits et Légumes Frais - Arrivages quotidiens**  
**RAISIN TOKAY** 2 liv. 25¢  
CATÉGORIE No 1 DES E.-U., GROSSES BAIES SUCRÉES, JUTEUSES  
**ORANGES** sac cello 59¢  
5-liv. SUCRÉES, JUTEUSES, DU BRÉSIL  
**CHOUX** pommes 15¢ **CAROTTES** sac cello 25¢  
ver., ferm. 3 liv. Frais, Cat. No 1, Cultivés au Québec | Cat. No 1, fraîches, jeunes, du Qué. | **OIGNONS** sac cello 29¢  
3 liv. Cat. No 1, gros, frais, pour la cuisson

**MAGASINS D'ALIMENTATION**  
A&P EST DIGNÉ DE CONFIANCE  
THE GREAT ATLANTIC & PACIFIC TEA COMPANY LTD.  
Tous les prix dans cette annonce sont garantis jusqu'à samedi, le 16 octobre, 1966.

**POMMES DE TERRE**  
POUR CUISSON AU FOUR  
en sac cello 39¢ Catégorie No 1, de 5-liv. du Canada

**POIS A&P** 6 btes 89¢  
15 on. DE CHOIX — SPECIAL I